



BRÈVES ÉCONOMIQUES DES PAYS-BAS

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE LA HAYE

N° 18 – Juillet 2022

En bref

L'indicateur national d'inflation CPI est en recul en juin, à +8,6% après +8,8% en mai, d'après l'institut de statistiques néerlandais CBS. La hausse des prix énergétiques (+84%) était moins importante qu'au mois précédent (+105% en mai), tandis que le prix des denrées alimentaires ont davantage augmenté (+11,2% en juin contre +9,1% en mai).

LE CHIFFRE À RETENIR

+8,6%

Le taux d'inflation en juin

Zoom sur le plan de relance et de résilience des Pays-Bas

Entériné par le Parlement et validé en Conseil des ministres, le PNRR néerlandais, dernier au sein de l'UE, a été officiellement soumis à la Commission le 8 juillet dernier. Le PNRR néerlandais présente 21 réformes et 28 investissements. 4,7 Mds€ de subventions sont disponibles dans le cadre de la facilité européenne pour la reprise et la résilience (FRR) dont 50,9% seront consacrés au soutien des objectifs climatiques, tandis que 23,1% viseront à accélérer la transition numérique. Comme précisé par le gouvernement dès décembre dernier, le PNRR reprend les grands axes de l'accord de coalition (feuille de route pour les 5 ans à venir) et porte notamment sur le climat, la numérisation de l'économie, le logement, l'enseignement, le secteur de la santé et le marché du travail. Des réformes sont également prévues pour renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent et la planification fiscale agressive. La FRR viendra ainsi compléter les fonds nationaux mobilisés par le gouvernement pour la transformation de son économie. La Commission a désormais 2 mois pour soumettre son rapport d'analyse aux Etats membres.

Actualités macroéconomiques et financières

1 Secteur financier

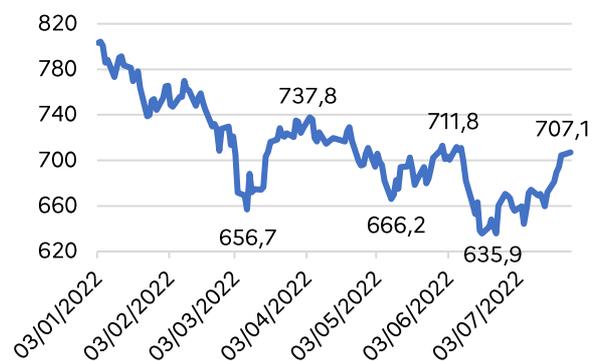
D'après la Banque Centrale DNB, les banques néerlandaises ont enregistré en 2021 pour près de 13,8 Mds€ de profits, les plus élevés depuis 2008. Les trois grandes banques ING (4,7 Mds€), Rabobank (3,7 Mds€) et ABN Amro (1,2 Md€) se partagent la part du lion. Le secteur bancaire a bénéficié de la reprise rapide post-Covid, ce qui a permis de libérer une partie des nombreuses provisions pour pertes créées en 2020.

Suite à la remontée des taux d'intérêt et une modification de la loi, les fonds de pension sont de nouveau en mesure d'indexer leurs prestations. La hausse des taux obligataires observée en 2022 a permis une amélioration nette de la situation financière des fonds de pension, exprimée à travers leurs taux de couverture. Grâce à cette progression, de nombreux fonds de pension comme APB (1er fonds de pension des Pays-Bas), PFZW (2e) et PME (5e) ont annoncé reprendre l'indexation des retraites, après une période de gel qui a parfois duré plus de dix ans. Les indexations restent modérées (entre 2-3%) et se basent sur l'inflation de l'année dernière. Une modification de la loi permet depuis le 1er juillet aux fonds d'indexer leurs prestations dès que leur taux de couverture excède 105%, contre 110% auparavant.

Au premier semestre 2022, l'indice boursier AEX créé en 1983 a connu le pire résultat de son histoire. La perte cumulée sur cette période s'élève à -17,4% équivalent à -170 Mds€ de capitalisation boursière. Si la guerre en Ukraine a eu un effet sur cette baisse, c'est notamment la

hausse de l'inflation et des taux d'intérêt qui ont eu un impact plus durable sur les cours.

Évolution du point de l'indice boursier AEX au premier semestre 2022



Après plusieurs avertissements, la DNB a imposé en avril une amende de 3,3 M€ au fournisseur de services de crypto-actifs Binance pour avoir opéré sans licence. La banque a fait appel le 2 juin. Depuis 2020, la loi de prévention contre le blanchiment et le financement du terrorisme (Wwft) oblige tous les agents faisant face à des flux de trésorerie ou à l'achat/vente de biens coûteux, dont les entreprises de crypto-actifs aux Pays-Bas, de s'enregistrer auprès de la DNB, de surveiller les transactions de leurs clients et de rapporter celles inhabituelles auprès du service de renseignements financiers (FIU). Binance ne s'est pas conformé aux réglementations en vigueur (enregistrement, surveillance des transactions et vérification des clients) et a donc bénéficié d'un avantage concurrentiel en ne supportant pas les coûts de surveillance. D'autres services de cryptographie agissent sans licence aux Pays-Bas, tels que crypto.com, Bitpanda, KuCoin et Kraken, et sont donc également susceptibles d'être condamnés.

Le FIU a vu augmenter le nombre de transactions inhabituelles notifiées par les institutions financières à 1,2 M en 2021. Parmi ces transactions inhabituelles, 96 000 ont été classifiées en transactions suspectes, représentant 15,3 Mds€. Les banques ont rattrapé leurs efforts lors des dernières années,

même d'autres fournisseurs de services financiers, comme les sociétés fiduciaires, ne rapportent que très peu de transactions. Le secteur des cryptos représente 302 000 alertes, une augmentation de 4030% par rapport à l'année précédente.

2 Marché du travail

Après un taux de chômage historiquement bas en avril 2022 (3,2%), celui-ci remonte un peu passant de 3,3% en mai à 3,4% en juin, soit +5% de chômeurs. Le chômage a augmenté plus fortement chez les jeunes, de 7,2% en mai à 7,5% en juin.

D'après le CBS, les coûts salariaux par heure travaillée ont augmenté de +1,3% en 2021, la plus faible hausse depuis 2017. Les coûts salariaux totaux ont augmenté de +5,5% entre 2020 et 2021 en raison d'une hausse des salaires, des cotisations sociales dues par les employeurs et d'une baisse des subventions salariales. Mais le nombre d'emplois a augmenté (+2%) ainsi que le nombre d'heures travaillées (+4,2%), permettant d'atteindre un coût horaire moyen de 37€.

3 Evasion Fiscale

Le 28 juin, le secrétaire d'Etat aux Finances Van Rij a présenté les résultats intermédiaires du plan d'action contre l'évasion fiscale et plus spécifiquement de l'introduction de l'impôt à la source conditionnel sur les intérêts et redevances versés vers des pays et territoires à bas taux d'imposition (taux IS < 9%), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021. Cet impôt devrait être complété par un impôt similaire sur les flux de dividendes à partir de 2024.

Sur la base des données (provisoires) fournies par la DNB, le gouvernement constate que les flux d'intérêts, de redevances et de dividendes versés aux pays à bas taux d'imposition sont passés de 38,5 Mds€ en 2019 à 6 Mds€ en 2021, équivalent à une baisse de -85%. Cette baisse concerne surtout les redevances, dont le montant versé aux paradis fiscaux est passé de 32,5 Mds€ en 2019 à 0,3 Mds€ en 2021 (cf tableau en infra).

Les flux sortants NL vers pays à bas taux d'imposition

(Mds€)	2019	2021
Dividendes	2,1	4,4
Redevances	32,5	0,3
Intérêts	3,9	1,2
TOTAL	38,5	6,0

Source : DNB

Dans la poursuite de sa lutte contre l'évasion fiscale, le gouvernement souhaite prendre des mesures contre l'arbitrage des dividendes (*CumCum* et *CumEx*). Différentes politiques sont à l'étude, mais l'efficacité pratique est complexe.

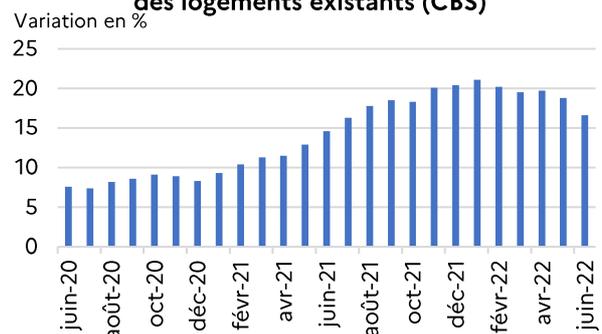
4 Prix immobiliers

La fédération des agents immobiliers NVM constate une croissance trimestrielle des prix immobiliers de +3,5% entre le T1 et le T2 2022.

En glissement annuel, un ralentissement de la croissance des prix s'opère : elle était de +22% au T4 2021, de +15% au T1 2022 et de +10,6% au T2 2022. Par rapport au T2 2021, le nombre de biens en vente a augmenté de +42%. La pénurie de logements continue d'exercer une pression à la hausse sur les prix, même dans un contexte de taux hypothécaires plus élevés.

Les Pays-Bas se placent dans le top 5 des pays européens avec l'augmentation la plus forte des prix immobiliers, derrière la République Tchèque (+25%), l'Estonie et la Hongrie (+21%). Les prix ont en effet, en moyenne, augmenté de +10,5% dans l'UE.

Evolution en glissement annuel du prix des logements existants (CBS)



Actualités sectorielles

1 Sécurité d'approvisionnement

Les Pays-Bas se positionnent comme point d'entrée du gaz naturel liquéfié pour le nord de l'Europe. Ils augmentent largement leur capacité d'importation de GNL à 24 Md de m³ par an (soit 60% de la consommation annuelle de gaz des Pays-Bas, de l'ordre de 40 Md de m³ en 2021), grâce à l'extension du terminal GNL de Rotterdam de 5 à 8 Md de m³ supplémentaires et à la mise en place d'un terminal flottant au large du port de l'Eems (Eemshaven, nord des Pays-Bas).

En outre, le gouvernement néerlandais privilégie la production d'énergies fossiles sur son sol. Confronté à une rupture des livraisons de gaz par Gazprom le 30 mai 2022, le gouvernement néerlandais a réagi dans la foulée en autorisant à nouveau le fonctionnement à pleine puissance jusqu'en 2024 des centrales au charbon, dont le rendement était plafonné à 35% depuis 2021. Le 15 juillet, le Secrétaire d'État aux Mines Hans Vijlbrief a annoncé l'accélération de la production de gaz en Mer du Nord, qui représentait en 2021 12,7 Md de m³. Le Ministère de l'Économie et du climat (EZK) souhaite que les procédures de demandes de permis d'extraction n'excèdent pas 3 ans, sans toutefois assouplir les conditions d'octroi. Il prévoit qu'il sera possible de produire environ 1 Md de m³ de gaz supplémentaire par an au cours des trois prochaines années. D'ici cinq ans, ce chiffre pourrait atteindre 2 à 4 Md de m³ par an.

Enfin, les Pays-Bas visent conformément à l'objectif imposé par la Commission un taux de remplissage de 80% de leurs sites de stockage de gaz d'ici le 1^{er} novembre 2022.

2 Fiscalité automobile

Les Pays-Bas appliquent à ce jour une taxe sur la possession d'un véhicule à moteur, fonction des émissions. La taxe sur les véhicules à moteur (motorrijtuigenbelasting, MRB), prélevée chaque trimestre depuis 1926, est composée d'une part fixe et d'une part additionnelle établie par chaque province pour financer l'entretien du réseau routier. Le montant du MRB dépend du poids, de l'âge et du type de véhicule, de son utilisation (privée ou professionnelle), du type de carburant (essence, diesel, GPL), et de la province dans laquelle vit le détenteur du véhicule. En 2021, l'État a perçu 4,4 Mds € de recettes fiscales grâce au MRB tandis que les provinces ont touché près de 1,7 Mds €.

Le gouvernement Rutte IV souhaite introduire une « taxe kilométrique » à partir de 2030. Cela constitue la 3^{ème} tentative d'un gouvernement aux Pays-Bas après 2000 et 2007 d'une réforme du MRB. D'après MM. Harbers et van Rij, la taxe routière, sera désormais fonction de l'usage du véhicule. Le taux d'un kilomètre parcouru ne dépendra ni du temps ni du lieu. Par conséquent, les automobilistes paieront aussi pour les kilomètres parcourus à l'étranger. En revanche, ils ne s'acquitteront pas d'un surplus aux heures de pointe comme cela était envisagé dans des versions antérieures. Il reste à déterminer si la différenciation actuelle entre véhicules selon leur poids, le type de carburant utilisé et leurs caractéristiques environnementales sera maintenue.

La transition budgétaire entre les deux systèmes doit être « neutre ». Le gouvernement réserve 195 M€ pour la période 2024 à 2030 pour la mise en œuvre de la taxe. À compter de 2030, les coûts de fonctionnement du nouveau système seront absorbés par le recouvrement de la taxe. Les pertes des revenus de péages (630 M€ par an) et des recettes d'autres taxes dues à la croissance du parc automobile zéro émission devraient également être compensées à cette date par la taxe kilométrique. Les droits d'accises sur les combustibles fossiles seront maintenus. La taxe d'achat BPM, graduelle en fonction des émissions de CO₂ d'un véhicule, sera conservée au vu de son efficacité.

3 Déploiement du réseau 5G

Dans le cadre de la construction du réseau 5G néerlandais, le plus grand opérateur mobile des Pays-Bas, T-Mobile, va cesser d'utiliser des équipements chinois en raison des nouvelles exigences en matière de sécurité sur les réseaux de télécommunication. Le contrat avec l'actuel fournisseur d'équipement Huawei, datant de 2017, ne sera donc pas renouvelé, et sera remplacé par la société suédoise Ericsson. KPN, autre opérateur néerlandais, a commencé à développer son réseau avec des équipements Huawei, mais a décidé de travailler avec Ericsson sur les segments centraux du réseau. Pour ces deux entreprises, les frais engendrés par les ajustements effectués sur le réseau 5G pour répondre aux nouvelles exigences de sécurité seront remboursés par le Ministère de l'Économie et du Climat (EZK).

La ministre néerlandaise de l'Économie et du Climat, Micky Adriaansens (VVD), souhaite organiser la mise aux enchères de la bande 3,5 Ghz au cours du deuxième trimestre 2023, afin que cette bande soit disponible pour la communication mobile dès la fin de l'année 2023. Bien que la 5G soit déjà disponible aux Pays-Bas, elle ne fonctionne pas à pleine capacité ; la bande 3,5 GHz permettra des débits de données beaucoup plus élevés.

Évènements à venir

- ✓ **15/09** : Gala de rentrée & [Trophées du Commerce](#) organisés par la CCI France Pays-Bas, à la Résidence de France
- ✓ **01/09 – 30/09** : [French Beauty Box BENELUX](#) organisée par Business France
- ✓ **09/09 – 13/09** : [International Broadcasting Convention 2022](#) organisée par Business France à Amsterdam

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Claire Monné
Rédacteurs : Toute l'équipe du Service Economique Regional de la Haye

Pour s'abonner : lahaye@dgtresor.gouv.fr